

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement et
aux Sports

Marseille, le 06 mai 2026

Note d'information relative à la promotion du sport Santé et du Parasport

Référence : Note ANS n°2026-DFT-03 du 10/04/2026

Rappel : Les structures ayant bénéficié d'une aide en 2025 doivent impérativement déposer, via le compte asso, le compte rendu financier de l'année N-1. Cette étape est obligatoire avant toute nouvelle demande de subvention.

PROMOTION DU SPORT SANTE :

Les crédits mobilisés auront vocation à accompagner et soutenir des actions portées par des associations sportives ou de santé visant à faire de l'activité physique un levier central de prévention en santé, de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, d'amélioration de la qualité de vie et de complémentarité avec les parcours de soin.

Une attention particulière pourra être portée à la thématique de la santé mentale, en cohérence avec les priorités définies dans le cadre de la stratégie nationale sport santé 2025-2030.

Les projets devront s'inscrire dans les dynamiques territoriales existantes, en lien avec les Maisons Sport-Santé et les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Les actions proposées devront être encadrées par des professionnels ou bénévoles spécifiquement formés. À ce titre, des formations transversales comme PROsCESS (Promotion de la Santé au sein des Clubs Sportifs), en accès libre, sont recommandées.

Les associations ne peuvent pas déposer une demande de financement pour une même action via les différents dispositifs de l'Agence (PST / PSF / Appel à projets nationaux).

DEVELOPPEMENT DU PARASPORT :

Les clubs sont incités à s'inscrire dans le programme Club inclusif déployé par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), qui permet de sensibiliser les clubs ordinaires, non spécialisés, à l'accueil de personnes en situation de handicap. Les clubs bénéficiant du soutien de l'Agence nationale du Sport sur cette thématique devront impérativement inscrire et recenser leurs activités dans le Handiguide des Sports.

Les actions devront avoir pour objectif de donner l'envie de pratiquer, et/ou de rendre accessible la pratique sport, les lieux de pratique et les événements sportifs.

Une attention particulière sera portée aux projets menés en collaboration avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et plus spécifiquement ceux qui sont labellisés Génération 2030.

Les associations ne peuvent pas déposer une demande de financement pour une même action via les différents dispositifs de l'Agence (PST / PSF / Appel à projets nationaux).

Dépôt des dossiers sur « Le Compte Asso » à partir du 06 mai 2026.

La date clôture est fixée au 29 juin 2026.

Elle peut être avancée en fonction des départements.

Liste des référents départementaux

Alpes de Haute Provence SDJES 04	<u>Référente SS et Handicap</u> : Madame Caroline NITA : caroline.nita@ac-aix-marseille.fr / 06 10 28 58 26 <u>Sécrétariat</u> : Madame Corinne ESCUDIER : Corinne.Escudier@ac-aix-marseille.fr / 04 92 30 37 09/ 06 10 26 96 81
Hautes Alpes SDJES 05	<u>Référente SS et Handicap</u> : Madame Corine BOTTA : Corine.Botta@ac-aix-marseille.fr / 06 78 04 24 37
Alpes Maritimes SDJES 06	<u>Référent SS</u> : Monsieur Ludovic FORNES : Ludovic.Fornes@ac-nice.fr / 04 93 72 64 28 <u>Référent Handicap</u> : Monsieur Jérémy MONNIER : jeremy.monnier@ac-nice.fr / 04 93 72 64 50 <u>Sécrétariat</u> : Madame Laurette LASNE : Laurette.Lasne@ac-nice.fr / 04 93 72 64 47
Bouches du Rhône SDJES 13	<u>Référente SS et Handicap</u> : Madame Julie SALIGNON : Julie.Salignon@ac-aix-marseille.fr / 06 07 40 79 83 <u>Sécrétariat</u> : Madame Catherine JEAN : Catherine.Jean@ac-aix-marseille.fr / 04 91 99 66 59 / 06 32 46 78 82
Var SDJES 83	<u>Référente Handicap</u> : Madame Fanny SALAVERT : julie.salignon@ac-nice.fr / 06 03 82 54 83 <u>Référent SS</u> : Monsieur Nicolas MAZZOCCHI : nicolas.mazzocchi@ac-nice.fr / 04 83 69 28 26 <u>Sécrétariat</u> : Madame Marie FIGUEIRA - Marie.Figueira@ac-nice.fr / 04.83.69.28.28
Vaucluse SDJES 84	<u>Référente SS</u> : Madame Delphine MARCHAND : delphine.marchand@ac-aix-marseille.fr / 06 83 79 52 75 <u>Référente Handicap</u> : Madame Camille BOURGADE : camille.bourgade@ac-aix-marseille.fr / 07 78 64 34 30 <u>Sécrétariat</u> : Monsieur Laurent FRICHET : Laurent.Frichet@ac-aix-marseille.fr / 06 07 37 61 99

Saisie d'un dossier dans « compte asso » :

Code : celui de votre territoire.

Dispositif : Agence du sport

Sous-dispositifs : Aides territoriales (hors emploi)

Nature de l'aide : aide au projet

Modalité de l'aide : autre aide au projet

Objectif opérationnel : Sport santé

Modalité ou dispositif : au choix